



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1970

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Volet habitat du plan climat - Plateforme ECORENO'V - Subventions en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et immeubles d'habitation - Modification du règlement des aides

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vessiller

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

**Conseil du 22 mai 2017****Délibération n° 2017-1970**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Volet habitat du plan climat - Plateforme ECORENO'V - Subventions en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et immeubles d'habitation - Modification du règlement des aides**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La plateforme ECORENO'V de la Métropole de Lyon, pour la rénovation énergétique des logements privés (volet habitat du plan climat énergie territorial), a été lancée en 2015.

Le présent rapport a pour objet de présenter, à l'éclairage des éléments de bilan, une modification des aides aux travaux afin d'apporter quelques évolutions dans les dispositions initiales.

**I - Bilan des actions de la plateforme ECORENO'V depuis 2015**

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et de la Région de 2014, la Métropole a mis en place en 2015 une plateforme pour la rénovation énergétique des logements privés.

Ce dispositif accompagne les porteurs de projets (conseils, orientation, etc.) : sur les années 2015 et 2016, ce sont ainsi 6 470 ménages individuels qui ont été informés (par l'espace information énergie porté par l'Agence locale de l'énergie-ALE- ou bien, pour les ménages éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat-ANAH- par l'association SOLIHA), auxquels il convient d'ajouter 318 copropriétés (soit plus de 26 000 logements), renseignées par l'ALE ou par les opérateurs habitat désignés par la Métropole dans des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat.

Ces accompagnements ont permis le financement de travaux d'éco-rénovation par la Métropole de 14 copropriétés (1 129 logements) et de 55 logements individuels à fin 2016, pour un montant de 2 728 000 € de subvention et plus de 17 M€ de travaux. Pour l'année 2017, un prévisionnel de plus de 700 logements est connu (travaux votés), et d'autres projets sont en préparation.

**II - Modifications du règlement des aides aux travaux ECORENO'V**

Dans le cadre de la plateforme ECORENO'V, les aides octroyées par la Métropole de Lyon sont de 2 000 € à 3 500 € par logement selon le niveau de performance énergétique atteint. Après plus d'un an et demi de fonctionnement, il est nécessaire de préciser certains points du règlement pour les conditions d'octroi de ces aides. Il est proposé dans le présent rapport de faire évoluer son contenu, en particulier pour :

- préciser les bénéficiaires, et notamment permettre de soutenir les projets de copropriétés comportant des logements locatifs sociaux,
- préciser la répartition de l'aide en copropriété (attribution d'une aide par lots principaux, mais répartition de cette aide au sein de la copropriété aux tantièmes),
- faciliter la prise en compte du raccordement aux réseaux de chauffage urbain, par souci de cohérence avec la politique de développement par la Métropole de ces réseaux,
- obliger les projets modifiant la façade des logements collectifs (isolation par l'extérieur, ravalement, etc.) à être conçus par un architecte maître d'œuvre, par souci de qualité des projets,
- obliger les bénéficiaires en immeubles collectifs visibles depuis la voie publique à afficher un support de communication ECORENO'V ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**Approuve :**

- a) - les éléments de bilan de la plateforme ECORENO'V depuis 2015,
- b) - le règlement modifié, ci-après annexé, pour les aides de la Métropole de Lyon à la rénovation de l'habitat privé.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.**